

tion sur le pétrole présentée par le ministre des Finances (M. Fielding). Actuellement, la prime est de 52c. $\frac{1}{2}$ par baril. A mon sens, cette résolution a deux objets en vue: D'abord, le principal est d'empêcher de demander de fortes sommes au Trésor dans le cas de la découverte d'une grande quantité de pétrole, surtout dans l'ouest canadien. Si ce n'était de ce danger et si les conditions demeuraient ce qu'elles sont, je vois par le budget même du ministre qu'il n'y aurait pas grande utilité à supprimer ces primes puisque leur montant total n'est que de \$93,666, ou peut-être un cent par tête pour chaque habitant du Canada. L'autre but de la résolution, celui de réduire puis d'enlever complètement la prime est, je crois, d'atténuer autant que possible les résultats qui ne peuvent manquer de suivre cette loi.

J'ai expliqué rapidement la situation pétrolière au Canada; comment une grande partie du pétrole qui y est produit aujourd'hui vient de l'ouest d'Ontario, comment cette production, qui représente 93 p. 100 de la production totale du Canada, est actuellement de 164,000 barils par année, provenant de 3,547 puits, appartenant à de petits producteurs; qu'il n'y a pas de puissantes compagnies intéressées, et comment le pétrole doit être pompé puisqu'il ne se trouve pas de puits jaillissants. Le pétrole doit être pompé et recueilli, et, chaque puits produisant peu, le grand nombre de puits comparé au chiffre total de production augmente le prix par baril. J'ai fait observer en détail comment ces producteurs, qui sont dans leur métier depuis leur jeunesse et le savent à fond, prouvent que les frais s'élèvent de \$2.40 par baril jusqu'à \$3 par baril, alors que le prix de ce pétrole brut n'a été que de \$2.62 $\frac{1}{2}$, en 1922, dans la région de Pétrolia et de \$2.69 $\frac{1}{2}$ dans la région d'Oil Springs, à cause d'une petite différence dans le poids spécifique du pétrole de ces régions. Le résultat est que, probablement, la plupart de ces producteurs ne réalisent aucun profit, sauf ceux qui proviennent de la prime de 52c. $\frac{1}{2}$ par baril et que beaucoup d'autres ont une faible marge de profit, sans la prime.

C'est à ce point que nous en étions quand le comité a suspendu la séance.

Je désire faire bien comprendre le résultat de la suppression de cette prime. Le résultat immédiat sera qu'une grande partie de ces producteurs devront suspendre leurs opérations. On a préparé des relevés minutieux et on estime que 50 à 60 p. 100 des producteurs devront cesser les opérations. Cela peut signifier une diminution de 50 p. 100 dans la production de l'ouest d'Ontario. Mais les effets s'étendront davantage; ce n'est là qu'un premier résultat. Je désirerais expliquer au

comité comment le pétrole est transporté après qu'il est produit. Il y a, près des gisements, des postes receveurs et le pétrole est conduit ou pompé au poste receveur par le producteur. De ces postes receveurs, le pétrole est dirigé vers les grands réservoirs de la ville de Pétrolia. De là, le pétrole brut est refoulé par des pompes dans une conduite principale de 16 à 17 milles, jusqu'à la raffinerie de l'Imperial Oil Company, à Sarnia, où il est raffiné. Telle est la méthode de transport.

Je fais observer que ce système de transport comprend les postes receveurs et leur entretien, la collection des postes receveurs aux réservoirs centraux, ce qui entraîne le jaugeage, ou, comme nous disons, le "strapping" du réservoir central. Cela comprend aussi les pompes de puisement et les pompes foulantes pour conduire l'huile jusqu'à la raffinerie. Cela représente un placement considérable, un nombreux personnel pour le fonctionnement de ce système de transport et des frais généraux en proportion. Voici le point que je désire établir: si cette production est diminuée de moitié par la suppression de la prime, comme elle le sera, car ce sera le résultat inévitable, nous aurons dans cette région de l'Ontario une production de 80,000 à 85,000 barils par an, soit pas plus que 250 barils par jour. Je dis donc au comité qu'une production de 250 barils par jour ne suffira pas pour payer les frais généraux de ce système de transport. 250 barils par jour, ce n'est pas suffisant pour entretenir le personnel nécessaire aux stations, au réservoir principal, aux pompes et aux conduites métalliques. Je puis affirmer au comité en toute certitude que si l'extraction du pétrole est ainsi réduite de moitié, il faudra nécessairement démonter une partie de la canalisation et revendre ce qui se trouve là. C'est évidemment ce qu'arrivera si l'allocation est supprimée.

Qu'en résultera-t-il? Au moins la moitié des exploitants qui font un bénéfice raisonnable ne pourront continuer les opérations. Mais si on démonte ces conduites métalliques, ces industriels devront trouver d'autres moyens de livrer leur marchandise sur le marché. Il leur faudra transporter le pétrole en wagons-citernes ou établir des conduites entre leurs puits et les stations, et exécuter d'autres travaux. Il faudra de l'argent pour ces dépenses. La proposition du Gouvernement les empêchera de risquer leurs fonds. En outre, si le pétrole est transporté en wagon-citerne à la raffinerie de l'Imperial Oil à Sarnia, le coût de production se trouvera augmenté et absorbera tout ou presque tout le profit. La résolution aura par conséquent pour effet de faire disparaître cette industrie des terrains